

# Les écosystèmes forestiers exceptionnels

## Les forêts rares

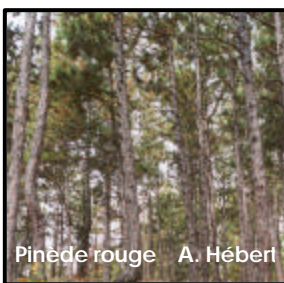
### IMPORTANCE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Au sud du Québec, les forêts ont considérablement reculé devant l'agriculture et l'urbanisation, impliquant ainsi une importante diminution de la quantité et la qualité des forêts matures sur le territoire. Aujourd'hui, de par leur rareté, certaines forêts du Québec se qualifient de ce fait d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). Il existe trois catégories distinctes d'EFE, soit les **forêts anciennes**, les **forêts rares** et les **forêts refuges**.

#### POURQUOI PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES EFE?

Chacune des catégories d'EFE constitue un milieu de vie optimal pour plusieurs espèces moins communes. Ces espèces se voient aujourd'hui restreintes dans leur étendue géographique, tout comme l'habitat avec lequel elles sont intimement liées. La biodiversité est l'un des critères justifiant l'importance de conserver les EFE. En fait, les spécialistes estiment que seulement 50 % des espèces sont aujourd'hui connues. La disparition d'un type de forêts pourrait donc entraîner des conséquences irrévocables. La conservation des EFE est donc d'une importance capitale sachant la fragilité de cet équilibre naturel. En dépit de l'importance de ces sites, des interventions humaines détruisent encore ces milieux portant ainsi atteinte aux habitats pour la faune et la flore. Considérant que la superficie de l'ensemble des EFE du territoire occupe seulement 0,1 % de la région de la Chaudière et que chaque année cette proportion diminue, il devient primordial d'intervenir avant que la situation ne soit irréversible.

Saviez-vous qu'il n'y a que **cinq forêts rares** dans la région de la Chaudière-Appalaches dont deux sur le territoire de l'Agence Chaudière?



Pinède rouge A. Hébert

#### LES FORÊTS RARES

Une **forêt rare** est un écosystème forestier composé d'une essence ou d'un peuplement peu fréquent et occupe un nombre limité de sites ou une faible superficie dans une région précise. Ce type d'écosystème est peu habituel parce qu'il présente un agencement rare de conditions écologiques ou parce qu'il a subi la pression humaine au cours de l'histoire. À ce jour, deux forêts rares sont validées sur le territoire de l'Agence Chaudière. Il s'agit de la pinède rouge à pin blanc du Mont du Caribou et de la chênaie rouge à érable à sucre du Mont Oak. Ces deux EFE sont localisés dans la *Réserve écologique de la Serpentine-de-Coleraine*.

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- En 2003, l'Agence Chaudière et ses partenaires ont réalisé le *Projet d'ententes de conservation volontaire des écosystèmes forestiers exceptionnels présents sur le territoire de l'Agence Chaudière*. Les deux forêts rares localisées sur le territoire n'ont toutefois pas fait l'objet d'une caractérisation puisque ces sites étaient déjà protégés par la *Réserve écologique de la Serpentine-de-Coleraine*.
- Pour tout nouveau site découvert ou nouveau propriétaire, discuter avec ce dernier de la présence et de l'importance de ce milieu sensible sur son lot pour qu'il considère, s'il le souhaite, cet habitat lors de la réalisation de ses travaux d'aménagement.

Éléments à respecter	Pour quelles raisons?
Se renseigner avant d'entreprendre des travaux dans les EFE (Informez-vous auprès de la <i>Direction de l'environnement forestier</i> du MRNF pour plus de renseignements au 1-866-248-6936)	Les écosystèmes forestiers exceptionnels bénéficient de mesures de protection strictes. Par ailleurs, à la demande du propriétaire, le MRNF peut également procéder à une visite terrain de la forêt en question pour valider s'il s'agit ou non d'un EFE.

# Les écosystèmes forestiers exceptionnels

## Les forêts rares



Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Chaudière

Éléments à respecter	Pour quelles raisons?
Éviter la coupe ou effectuer un martelage des essences à conserver	Certains sites rares exigent que leur intégrité soit maintenue afin de conserver leurs attributs exceptionnels. Les essences conférant le caractère rare à la forêt doivent être préservées.
Conserver un périmètre ou une bande de protection	Ce périmètre permettra de protéger le caractère distinctif du site.
Éviter le drainage sur le site et en périphérie de la forêt rare	Cette activité affecterait le niveau de la nappe phréatique de la forêt rare.
Respecter les saines pratiques d'intervention	Le maintien de la diversité biologique, notamment celle des EFE, est l'un des critères de l'aménagement durable des forêts.

### LECTURES SUGGÉRÉES

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS. 1997. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec, document d'information*. Ministère des Ressources naturelles du Québec, Québec, 43 p.

LONGTIN, B. 1996. *Option de conservation, Guide du propriétaire*. Centre québécois du droit de l'environnement, Montréal, 100 p.

PAQUET, J. et GROISON, V. 2004. *Guide terrain - Saines pratiques d'intervention en forêt privée, Nouvelle édition*. Fédération des producteurs de bois du Québec, Longueuil, 123 p. (10,00 \$)

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, DIRECTION DES PROGRAMMES FORESTIERS. 2003. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec, cadre d'intervention en forêt privée*. MRNFPQ, Sainte-Foy, 11 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC, DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT FORESTIER. 2001. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec, Éléments clés de la biodiversité biologique*. MRNQ, Québec, 16 p.

VILLENEUVE, N. 1996. *Les écosystèmes forestiers rares et les forêts anciennes : définition des concepts et application au contexte forestier québécois*. Rapport présenté au ministère des Ressources naturelles du Québec, Québec, 92 p.